



Non à la précarité généralisée ! Tous ensemble contre le CPE !

Villepin soucieux de s'imposer comme chef de la droite et de satisfaire au plus vite, avant les élections de 2007, aux exigences du patronat vient de faire un nouveau pas dans son entreprise de démolition des droits des salariés : le contrat premier emploi, le CPE qui offre la possibilité aux patrons des entreprises de plus de 20 salariés d'embaucher à l'essai, pour deux ans, des jeunes de moins de 26 ans. Il vient en complément du contrat nouvelles embauches, le CNE, qui instaurait la même période d'essai de deux ans pour les entreprises de moins de 20 salariés.

Nous n'avons pas pu, à la veille des congés d'été, empêcher la mise en place du CNE. Le gouvernement en profite pour porter un nouveau coup. Si nous ne l'empêchons pas, si nous n'imposons pas le retrait du CPE, comme du CNE, Villepin a déjà annoncé la prochaine attaque, la remise en cause du contrat à durée indéterminée.

C'est dire que ce qui se joue aujourd'hui concerne l'ensemble des salariés, la riposte doit être l'affaire de tous.

LES CONTREVERITES DE VILLEPIN

Villepin présente ses mesures comme les seules susceptibles de lutter contre le chômage de masse. Hypocrisie qui s'appuie sur un mensonge : le chômage serait la conséquence du fait que les salariés bénéficient de droits trop élevés. Embaucher coûterait trop cher aux patrons, donc il faudrait diminuer le coût du travail, supprimer les garanties dont bénéficient encore les salariés.

Tout le monde connaît le résultat de cette politique : les salaires stagnent, la protection sociale est remise en cause, les patrons empochent la différence, le CAC40 est euphorique mais le chômage ne recule pas et la précarité s'aggrave. Cela fait vingt ans que le coût du travail diminue et que, parallèlement, le chômage augmente !

Villepin prétend que ce nouveau contrat offrira aux jeunes l'accès à un CDI au lieu de les laisser aller de d'intérim en CDD sans trouver d'emploi stable. Là encore, hypocrisie ! Le CPE ne supprime nullement les CDD (aujourd'hui, 70 % des premiers emplois), et n'empê-

chera pas les jeunes de galérer de petits boulots en petits boulots.

Le CPE intervient à la place d'un CDI, comme un emploi précaire, soumis au bon vouloir du patron.

VERS LA FIN DU CONTRAT DE TRAVAIL

En prime de ce cadeau que leur fait le gouvernement, les patrons seront exonérés totalement des cotisations patronales pour tout CPE et pendant trois ans pour tout CDI pour un jeune de moins de 26 ans.

Mais ils en veulent plus. Villepin parle déjà d'harmoniser CNE, CPE, CDI. Non seulement les patrons veulent embaucher à leurs conditions mais aussi et surtout pouvoir licencier comme bon leur semble. Les CDI les gênent, car ils donnent un minimum de droits aux salariés.

La discussion sur le CPE à l'Assemblée nationale n'était pas commencée que Villepin et ses ministres entraient en campagne contre le contrat à durée indéterminée. Ils veulent généraliser la précarité, créer un état d'insécurité sociale.

LE 7 FEVRIER, TOUS DANS LA RUE !

Cette semaine a commencé une campagne de mobilisation contre le CPE en particulier dans le cadre de la journée du 31 janvier appelée par la CGT et de celle du 2 février, journée de grève des fonctionnaires pour les salaires. Le 7 février, toutes les organisations syndicales, les parents d'élèves, les organisations de jeunesse appellent à une grande journée de grève et de manifestations.

Il faut en faire le point de départ d'une mobilisation pour imposer le retrait du CPE.

La riposte doit être à la hauteur de l'attaque. Ne nous y trompons pas, l'attaque vise, bien au delà des jeunes, tout le monde du travail.

Contre la régression sociale, travailleuses, travailleurs, jeunes, tous ensemble pour faire céder le gouvernement.

Le 31/01/06

Je souhaite prendre contact avec la LCR

NOM PRENOM

ADRESSE

Téléphone : Email :